

AELTERS

(0 date RP – 1 date des EC – 1 acte) **Fiche complète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Pas d'acte rouvé sur le site des Archives de l'Etat)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : ~~Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont – Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Génénat~~ – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

Table onomastique :

18150617-001-BOV		BOVEROUX Paschal..... 1
BOVEROUX Marie Catherine.....1		DECOUVREUR François..... 1
18290305-001-AEL		DHONDT Rosalie..... 1
AELTERS Charles Louis.....1		JEHOTTE Marie Barbe 1
AELTERS Charles Joseph1		

*

*

*

1. **AELTERS** Charles Joseph
Suit en 2

X avec **DHONDT** Rosalie (fileuse ; + après 30 septembre 1862)
+ Avant 30 septembre 1862

2. **Enfants de Charles (X DHONDT) :**
Voir en 1

- **AELTERS** Charles Louis [[18290305-001-AEL](#)]
Journalier (1862)

° Hukerke 05 mars 1829

X **Chokier** 30 septembre 1862 (acte 46) avec **BOVEROUX** Marie Catherine [[18150617-001-BOV](#)] (logeuse, ° Herstal 17 juin 1815 ; veuve de **DECOUVREUR** François ; fille de **BOVEROUX** Paschal et **JEHOTTE** Marie Barbe)

N^o. 46.

Mariage
entre
Aelters
Charles-Louis
et
Boveroux
Marie-Catherine

Le jour de ce jour, huit cent soixante-deux, le trente de septembre, à onze heures du matin, par devant nous Confiant Boco, sous-préfet officier de l'état civil de la commune de Chokier, (canton de Hollogne-aux-Pirrus, arrondissement et province de Liège), sont comparus publiquement en la maison commune Charles-Louis Aelters, journalier, domicilié à Chokier, né à Houtkerke le cinq Mars mil huit cent vingt-neuf, ainsi qu'il appert de l'extrait de son acte de naissance ci-joint, majeur, fils de Charles-Joseph Aelters, de l'idi, comme il est établi par l'extrait de son acte de décès, ci-joint et de Rosalie Dhondt, filuse, domiciliée à Houtkerke, consentant au mariage ainsi qu'il résulte d'un acte passé par devant Marie-Lambert, notaire à Audenaerde, le vingt-trois de présent mois, et dont le brevet original, dûment enregistré, est ci-joint, lequel futur a justifié d'avoir satisfait aux lois sur la milice nationale, et Marie-Catherine Boveroux, logeuse, domiciliée à Chokier, née à Herstal, le dix-sept Juin mil huit cent quinze, comme il résulte de l'extrait de son acte de naissance, joint à cet acte, veuve de François Delcoursur, de l'idi, ainsi qu'il est établi par l'extrait de son acte de décès, ci-joint, majeure, fille de Paschal Boveroux et de Marie-Barbe Schotte de l'idi, ainsi qu'il

résulte des extraits ci-joints de leurs actes de décès, la future déclarant sous serment qu'elle est dans l'impossibilité de produire les actes de décès de ses aïeux et qu'elle lie de leur décès et celui de leur dernier domicile lui sont connus et ont, lorsqu'ils ont été de l'acte ci-dessus nommé, affirmé sous serment qu'ils en connaissent la future épouse, ils signent le lieu de décès celui du dernier domicile de ses aïeux, lesquels, après nous avoir déclaré qu'ils

qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration du mariage profès entre eux, et dont les publications ont été faites les dimanches sept et quatorze du présent mois, l'une et l'autre à dix heures du matin devant la porte de notre maison commune, aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, ayant droit à leur requête après avoir donné lecture de toutes les fins précédemment indiquées et du chapitre VI de la loi civile, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, successivement, s'ils veulent se prendre pour mari et femme; chacun d'eux ayant répondu affirmativement individuellement, de leurs, au nom de la loi, que Charles-Louis Aelters et Marie-Catherine Boveroux sont unis par le mariage. De quoi nous avons passé

certains parents de Nicolas Brietteux, cultivateur, âgé de soixante
huit ans, Noël Joseph Leonard, journalier, âgé de vingt-trois
ans, et Étienne Giboul, cultivateur, âgé de quarante-six ans et
de Hubert Parent instituteur, âgé de trente-cinq ans, tous les qua-
tre domiciliés à Chokier et n'étant ni parents, ni alliés d'aucun des époux,
lesquels venant après lecture leur faite l'ont signé avec nous les époux
composants ayant déclaré en savoir signer.

Hubert Parent et J. Leonard

E. Giboul

Brietteux

Marguerite